



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 06 avril 2023 à 19h00 à la mairie (13 présents), 5 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Pascal CLERC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 mars 2023.

1. APPROUVE à l'unanimité, les comptes de gestion 2022 de la commune, de l'assainissement et du CCAS, dressés par le receveur municipal.
2. APPROUVE à 17 voix pour (le maire ne prend pas part à ces votes) les différents comptes administratifs 2022 :

COMMUNE	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2022	470 424.89 €	1 525 873.10 €	1 996 297.99 €
Dépenses 2022	465 380.79 €	1 205 252.68 €	1 670 633.47 €
Résultat 2022	5 044.10 €	320 620.42 €	325 664.52 €
Résultat antérieur 2021	- 78 190.33 €	243 659.94 €	165 469.61 €
Solde d'exécution	- 73 146.23 €	564 280.36 €	491 134.13 €
Solde des RAR	- 237 827.28 €	0 €	- 237 827.28 €
Résultat d'ensemble	- 310 973.51 €	564 280.36 €	253 306.85 €

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total
Recettes 2022	354 349.25 €	87 496.91 €	441 846.16 €
Dépenses 2022	186 445.60 €	51 335.30 €	237 780.90 €
Résultat 2022	167 903.65 €	36 161.61 €	204 065.26 €
Résultat antérieur 2021	267 590.00 €	0.00 €	267 590.00 €
Solde d'exécution	435 493.65 €	36 161.61 €	471 655.26 €
Solde des RAR	- 368 091.80 €	0 €	- 368 091.80 €
Résultat d'ensemble	67 401.85 €	36 161.61 €	103 563.46 €

CCAS	Fonctionnement	Total
Recettes 2022	29 504.80 €	29 504.80 €
Dépenses 2022	25 036.78 €	25 036.78 €
Résultat 2022	4 468.02 €	4 468.02 €
Résultat antérieur 2021	17 434.00 €	17 434.00 €
Solde d'exécution	21 902.02 €	21 902.02 €
Solde des RAR	0 €	0 €
Résultat d'ensemble	21 902.02 €	21 902.02 €

3. APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats des différents budgets.

Budget commune = - 73 146,23 € en recettes d'investissement et 564 280,36 € en recettes de fonctionnement.

Budget assainissement = 435 493,65 € en recettes d'investissement et 36 161,61 € en recettes d'exploitation.

Budget CCAS = 21 902,02 € en recettes de fonctionnement.

4. VOTE à l'unanimité, le taux des taxes 2023 sur la base des années précédentes soit :

- Taxe foncière (bâti) : 31.69 % (dont : taux communal de 11,61 % et taux départemental de 20,08 %).
- Taxe foncière (non bâti) 43,23 %.
- Taxe d'habitation : 14.96 % (sur les résidences secondaires).

5. VOTE les différents budgets de la commune, à l'unanimité :

- **Commune** : budget primitif de la commune qui s'équilibre à **1 757 295.77 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et **1 073 524.28 €** en recettes et dépenses d'investissement.
- **Assainissement** : budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre à **139 976.59 €** en recettes et dépenses d'exploitation et à **784 581.94 €** en recettes et dépenses d'investissement.
- **CCAS** : budget primitif du CCAS qui s'équilibre à **38 902.02 €** en recettes et dépenses de fonctionnement.
- ENTEND diverses informations et questions :
 - Prochaine conseil : vendredi 9 juin 2023 (élections des délégués pour les sénatoriales). Les conseils municipaux doivent impérativement se réunir à cette date, il n'est pas possible d'y déroger.
 - Information sur l'assemblée générale du FNATH à Louhans le 15.04.23 à 10 heures.
 - Proposition d'acquérir des verres type ecocup et pichets pour les différentes manifestations à venir : proposition validée à l'unanimité.
 - Travaux de climatisation aux écoles : consultation des entreprises terminées fin mars (3 réponses), l'entreprise COMALEC a été retenue pour effectuer les travaux.
 - Remplacement chaudière aux écoles : consultation des entreprises terminées fin mars (2 réponses), l'entreprise COLAS a été retenue.
 - Information sur les mouvements de personnels (services techniques et agence postale communale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 08 avril 2023 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,
Pascal CLERC